7 JOURS
Les petites affiches de Bretagne
Hebdomadaire d'informations générales, judiciaires et légales
www.7jours.fr
1, rue La Chalotais
B.P. 80338
35103 Rennes Cédex 3
Métro République
Tél. 02 99 79 39 09
Fax 02 99 79 14 60
7.jours@wanadoo.fr
Abonnement : 48 € TTC
Prix : 1,20 €
N° 4622
90e année
/ 21 - 22 septembre 2012

collège national des experts architectes français
CNEAF

EXPERTISE JUDICIAIRE : Session de formation pour les architectes et les professionnels du bâti.

Les 1er, 2 et 3 octobre prochains à la cité judiciaire de Rennes

Fidèle à sa vocation de former les architectes à l'expertise depuis 1969, le Collège National des Experts Architectes Français (CNEAF) joue cette année la carte de la décentralisation en organisant à la cité judiciaire de Rennes, et non plus à Paris, une session de formation à l'expertise judiciaire ouverte à l'ensemble des architectes diplômés et professionnels du bâti.

Seules obligations : justifier d'une expérience professionnelle de dix ans et avoir 35 ans minimum et moins de 70 ans.

Pour l'architecte rennais Jacques ARGAUD, expert judiciaire près la Cour d'Appel de Rennes depuis 2004, en charge de la formation au sein du CNEAF depuis 2011, cette initiative a un double objectif : **"réduire, autant que faire se peut, les coûts de la formation tout en étant plus proches des futurs stagiaires".**

Etabli à Rennes depuis 1983, Jacques ARGAUD intervient régulièrement depuis six ans à la demande des juridictions administratives du ressort de la Cour d'Appel de Rennes (les quatre départements bretons et la Loire-Atlantique).

"Une expertise judiciaire explique-t-il, **est une mesure d'investigation ordonnée par une juridiction sur une question pour laquelle le juge ne dispose pas suffisamment d'élément pour statuer".**

Fort d'une expérience reconnue, l'expert est alors habilité à rendre un avis technique à la juridiction qui en éprouve le besoin. Il peut être sollicité avant tout procès ou en cours de procédure.

"Le plus souvent, l'expertise judiciaire est ordonnée par le juge des référés. Elle peut également l'être par le juge de la mise en l'état, le tribunal ou le juge des requêtes.

C'est ce qui s'est passé lors de l'incendie de la place Saint-Michel à Rennes.

Dès lors qu'un bâtiment semble menacé et qu'il peut y avoir urgence, la loi ordonne à l'expert d'intervenir dans les 24 heures. Ce qui implique une grande disponibilité de la part des auxiliaires de justice que nous sommes, mobilisables à tout moment."

Compte tenu de la complexité croissante de la réglementation, notamment dans le secteur de l'immobilier (réglementation thermique 2012, ossature bois 2011...) l'expertise judiciaire se professionnalise de plus en plus, exigeant de la part des experts une formation quasi permanente.

"Qu'elle soit judiciaire ou non, constate Jacques ARGAUD, **l'expertise évolue beaucoup plus rapidement ces dernières années qu'elle ne l'a fait en plusieurs décennies.**

Ce qui explique l'allongement de la période probatoire portée de 2 à 3 ans.

C'en est fini des rentes de situation des experts de justice, inscrits ad vitam aeternam sur une liste, déposant leur rapport quand ils le souhaitent.

Désormais, comme tous professionnels, les experts de justice ont un engagement sur le délai de dépôt qu'ils doivent respecter."

Cela exige une grande rigueur dans la gestion des dossiers et une parfaite connaissance de l'activité concernée et de la législation en vigueur.

Dans le ressort de la Cour d'Appel de Rennes on compte à ce jour une cinquantaine d'experts judiciaires.

Comment devenir expert judiciaire ?

Pour devenir expert judiciaire, le professionnel doit, avant tout, adresser un dossier de candidature complet près le Tribunal de Grande Instance du ressort dans lequel il exerce son activité professionnelle, avant le 1er mars de chaque année. Après acceptation du dossier, celui-ci sera inscrit sur une liste établie par la Cour d'Appel.

Cette inscription est faite à titre probatoire pour une durée de trois années au terme desquelles l'expérience de l'intéressé et l'acquisition des connaissances judiciaires nécessaires au bon accomplissement de ses missions sont évaluées.

Chaque inscription est ensuite faite pour une durée de cinq ans sur présentation d'un dossier complet de candidature et après avis d'une commission composée de magistrats et d'experts.

L'expert peut également intervenir en tant que conciliateur, médiateur ou arbitre.

Formation des 1, 2, 3 octobre 2012

Lieu : cité judiciaire de Rennes.
Durée : 16 heures.
Réparties sur 1 journée et 2 demi-journées.
Coût : 1 600 €TTC.
(le CNEAF n'est pas assujetti à la TVA).
Contact, inscription :
courriel : contact@cneaf.fr
tél. 01 40 59 41 96
courriel : jacques.argaud@architectes.org
tél. 02 23 22 54 90

Jacques ARGAUD
Architecte Expert près la Cour d'Appel de Rennes

Architecte diplômé à Rennes depuis 1983 et expert près la Cour d'Appel de Rennes depuis 2004, Jacques ARGAUD (54 ans) est, depuis 2011, en charge de la formation au plan national au sein du CNEAF.

Spécialiste de la restructuration/réhabilitation de bâtiments existants et de l'aménagement de logements liés à un handicap corporel, Jacques ARGAUD fait aujourd'hui autorité dans son domaine d'intervention : l'immobilier.

Ce qui lui vaut d'être régulièrement sollicité en qualité de formateur par les gestionnaires d'assurance, par l'Ecole des Avocats du Grand Ouest à Rennes, par le groupe POLY EXPERT et bien sûr par le Collège National des Experts Architectes Français.